Braderie *de printemps*

SOUVIGNY

Dépôt des vêtements

jeudi 30 mars de 18h à 20h

vendredi 31 mars de 9h à 13h

Vente des vêtements

vendredi 31 mars de 15h à 19h

samedi 1er avril de 10h à 16h

Retrait des invendus

lundi 3 avril de 16h30 à 19h

l'escale

Centre Social l'ESCALE - 2 Route de Besson - 03210 SOUVIGNY

Tél. : 04 70 43 10 67 - Mail : centre.social.souvigny@orange.fr

Centre Social l'Escale cs.escale

Vous déposez vos vêtements

le jeudi 30 mars de 18h à 20h

et le vendredi 31 mars de 9h à 13h

au Centre Social l'ESCALE de Souvigny

Un maximum de 20 vêtements par déposant

Pour vendre des articles, l'adhésion annuelle et familiale

au Centre Social l'ESCALE est demandée (10 €)

Les vêtements devront être propres, en bon état, d'actualité et de saison

Les chaussures ne sont pas acceptées

Nous vendons vos vêtements

le vendredi 31 mars de 15h à 19h

et le samedi 1er avril de 10h à 16h

Règlement en espèces

Vous récupérez vos invendus

lundi 3 avril de 16h30 à 19h

Le Centre Social rétrocède aux adhérents 90 % du montant de leurs ventes

Astuce

Pour gagner du temps lors du dépôt, nous vous conseillons de télécharger le formulaire d'inscription sur notre site Internet : **http//www.souvigny.centres-sociaux.fr** ou de venir le récupérer au Centre Social afin de préparer à l'avance la liste des vêtements que vous déposez (les prix seront fixés lors du dépôt).

BRADERIE

N° Déposant
. . .

Nom …… **Prénom** ……

Adresse……

Tél. : ……/……/……/……/…… **ou** ……/……/……/……/……

Mail : ……@……

Code	Désignation	Taille	Prix
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			
J			
K			
L			
M			
N			
O			
P			
Q			
R			
S			
T			
		Total Ventes	
		% CS	
		A reverser	

Règlement de la Braderie :

- Chaque déposant devra s'acquitter de la carte d'adhérent d'un montant de 10,00 € valable pour l'année ;
- Un maximum de 20 vêtements par déposant (2 manteaux maximum pour la braderie automne/hiver) ;
- Les vêtements devront être propres, en très bon état, d'actualité et de saison ;
- Les chaussures ne sont pas acceptées ;
- Tous les articles devront être répertoriés sur la liste fournie et décrits de manière la plus détaillée possible ;
- Les articles sont évalués, étiquetés et codés au moment du dépôt avec l'accord du déposant ;
- Malgré la vigilance du Centre Social, certains articles mis en vente peuvent présenter des défauts. Après paiement, aucun article ne pourra être échangé ou remboursé ;
- Le Centre Social se réserve le droit de refuser certains articles et décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol ;
- Le Centre Social rétrocède aux adhérents 90 % du montant de leurs ventes.

Parties grisées réservées à l'Association – Ne pas remplir